



Publication des résultats de la Deuxième édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM II) : NOTE DE PRESSE

Dakar, le 25 juillet 2024

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le Sénégal a réalisé, avec l'accompagnement de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Banque Mondiale (BM), une seconde édition de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM).

L'objectif de l'EHCVM est de renforcer les capacités des Etats membres de l'Union dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données d'enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. La première enquête du Programme a été réalisée en 2018-2019.

Cette deuxième enquête d'envergure nationale a porté sur un échantillon de 7 120 ménages. La collecte s'est tenue en deux vagues et sur les mêmes périodes que la première édition. La première vague s'est déroulée du **06 novembre 2021 au 05 janvier 2022**, et la seconde du **22 avril au 22 juillet 2022**.

Les principaux résultats de cette enquête montrent que le taux de pauvreté monétaire est évalué à **37,5% en 2021/2022** ; soit une légère baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à **2018/2019 (37,8%)**. Toutefois, en termes d'effectifs, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de près de **500 000 personnes** entre 2018/2019 et 2021/2022 du fait d'un rythme d'évolution annuelle de la population plus rapide que celui de la baisse de la pauvreté.

L'extrême pauvreté a également enregistré une diminution, passant de **6,8% à 5,6%**. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec un taux de **53,3% contre 20,0%** pour le milieu urbain.

Au niveau régional, la pauvreté est plus accentuée dans les régions de **Kédougou (65,7%), Sédhiou (64,4%), Tambacounda (62,8%) et Kolda (62,5%)**. Par contre, elle est moins importante dans les régions de **Dakar (9,3%), Thiès (29,9%), Saint-Louis (37,3%) et Diourbel (37,4%)**.

Les personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes sont les plus affectées avec un taux de pauvreté de **42,0 % contre 24,7%** parmi les personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes.

De plus, **41,0 %** des personnes vivant dans des ménages dirigés par des chefs âgés de 50 à 59 ans se trouvent sous le seuil de pauvreté. Il a été relevé que le taux de pauvreté est plus élevé chez les personnes dont le chef de ménage n'a aucun niveau d'instruction (**44,9 %**).

L'insécurité alimentaire demeure une réalité au Sénégal en 2022 avec une prévalence de **29,9% pour l'insécurité alimentaire modérée ou sévère et de 3,9% pour celle sévère**. Elle affecte plus les personnes les plus pauvres (50,3%) et le milieu rural (37,4%). Au niveau régional, Tambacounda (55,1%), Kolda (50,0%), Kédougou (44,8%), Sédhiou (40,1%) et Matam (44,0%) sont les plus affectées.

En ce qui concerne la gouvernance, la paix et la sécurité, en 2021-2022, **48,0% des sénégalais** pensent que les droits de l'homme ne sont pas respectés ; **87,3% déclarent que la corruption est un problème majeur**.

De même, en 2021-2022, **49,5% des sénégalais** ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier ou localité après la tombée de la nuit, et **3,7%** ont déclaré avoir subi au moins une agression au cours de l'année précédant l'enquête.

QUELQUES CONCEPTS CLÉS

Pauvreté monétaire : La pauvreté monétaire caractérise la situation d'un individu ne disposant pas de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins de base ou pour mener une vie décente. Cette définition prend en compte la dimension matérielle, liée aux conditions de vie, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'habillement, au logement, au transport et à l'énergie. Elle recouvre également l'aspect immatériel, relatif à l'accès à l'éducation, à une couverture sanitaire de qualité et à une activité valorisante.

Seuil de pauvreté : Le seuil de pauvreté désigne le revenu minimum en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre, c'est-à-dire ne disposant pas d'un niveau de vie convenable.

Incidence de la pauvreté : L'incidence de la pauvreté correspond à la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté, c'est-à-dire celle dont la consommation ou le revenu se situe en dessous de la ligne de pauvreté.

Extrême pauvreté : La pauvreté extrême est une situation où le revenu (ou consommation) total du ménage n'arrive pas à satisfaire ces besoins nutritionnels de base. Ainsi un individu est dans l'extrême pauvreté lorsque sa dépense de consommation totale est inférieure au seuil alimentaire de pauvreté.

CONTACTS

TÉL : (+221) 33 869 21 39 - STATSENEGAL@ANSD.SN